



Conférence sur l'application des contrôles aux échanges de nature stratégique

14 – 16 novembre 2012

Synthèse des conclusions du Président

L'Organisation mondiale des douanes (OMD), avec le soutien financier du Département d'Etat des Etats-Unis, a organisé pour la première fois une Conférence sur l'application des contrôles aux échanges de nature stratégique. Cette conférence avait pour principal objectif de sensibiliser les participants à la question des contrôles appliqués aux échanges de nature stratégique et aux risques que représentent les matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) et les biens à double usage lorsqu'ils sont détournés vers des usages non autorisés dans des chaînes logistiques internationales. La conférence a également porté sur différents aspects conditionnant l'efficacité des contrôles et systèmes de contrôle appliqués aux échanges de nature stratégique, permettant aux participants de se familiariser avec les points de vues de différents services, y compris des études de cas présentés par les Membres.

Environ deux cents participants de plus de quatre-vingt-dix administrations membres de l'OMD et d'autres services nationaux responsables des contrôles applicables aux échanges de nature stratégique, ainsi que des organisations internationales partenaires, se sont réunis pour étudier les moyens d'aider les Membres à satisfaire aux exigences en matière de contrôles applicables aux échanges de nature stratégique.

Les principaux résultats des exposés présentés et des travaux menés peuvent être résumés comme suit:

- Les participants ont unanimement reconnu l'importance de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies efficaces d'application des contrôles aux échanges de nature stratégique, afin de protéger les Etats contre la menace planétaire que représente la prolifération imputable à des acteurs non étatiques. Les délinquants mettent à profit les lacunes et les défaillances de la législation relative aux contrôles applicables aux échanges de nature stratégique et des pratiques en matière de lutte contre la fraude, ce qui oblige les autorités publiques à adopter une démarche proactive et à définir des stratégies visant à remédier à ces lacunes et à ces défaillances. En outre, l'application de contrôles aux échanges de nature stratégique vient compléter et favoriser la réalisation d'autres objectifs des autorités publiques tels que la facilitation du commerce et le développement économique, ainsi que d'autres objectifs traditionnels en matière de lutte contre la fraude.
- Les participants à la conférence ont reconnu que la douane est investie de pouvoirs et dispose d'une expertise unique que n'exerce et ne possède aucune autre autorité publique, et que la douane peut par conséquent jouer un rôle capital dans l'application de contrôles aux échanges de nature

stratégique. Ainsi, les administrations des douanes jouent un rôle crucial de première ligne pour défendre non seulement leur pays respectif mais aussi le monde dans son ensemble, du fait qu'elles contribuent également à assurer la paix et la sécurité internationales.

- La douane dispose d'un large mandat qui s'étend à tout un éventail de domaines et qui rend particulièrement complexe la gestion des ressources en raison de priorités mutuellement concurrentielles. Toutefois, du fait de conventions internationales auxquelles leurs Etats sont devenus parties, la douane dispose souvent d'un mandat spécifique en vertu duquel elle est chargée d'appliquer des contrôles aux échanges de nature stratégique visant à prévenir le détournement de matières CBRN et de biens à double usage. La capacité de la douane à intégrer ses responsabilités à cet égard dans les normes (à savoir, le Cadre de normes SAFE, les programmes d'OEA et de gestion des risques) et les compétences (identification des risques, sélection, recherche et saisie) existantes signifie que les administrations sont en principe bien équipées pour s'y atteler.
- Utilisation/fonction stratégiques du Système harmonisé (SH) de l'OMD: De nombreux intervenants ont reconnu que la fonction et le potentiel du SH revêtaient une importance déterminante. Bien que le SH soit axé principalement sur la perception des recettes dues, ils ont insisté sur son importance au niveau international en tant qu'instrument de désignation des marchandises reconnu par plus de 200 pays. Si l'on veut que le SH conserve son rôle dans un monde se caractérisant par l'apparition de menaces nouvelles, il faut l'affiner pour qu'il permette d'obtenir des résultats stratégiques plus efficaces et il faut, à cet effet, soit modifier le SH proprement dit, soit mettre au point de nouveaux instruments complémentaires au SH qui contribuent à atteindre les résultats nécessaires. De nombreux intervenants ont fait valoir que si le SH propose des descripteurs des biens en tant qu'entités, ces descripteurs sont souvent trop génériques pour permettre aux fonctionnaires de première ligne, aux entreprises partenaires et aux organismes publics d'identifier effectivement les marchandises stratégiques. Plusieurs représentants de services et de groupes chargés de la politique aux frontières possédant une expertise spécifique dans ce domaine se sont déclarés prêts à soutenir les travaux de l'OMD à cet égard.
- Coopération et coordination intergouvernementales: Au niveau national, la collaboration et la coordination sont essentielles. Une approche englobant toutes les autorités compétentes garantit la mise en oeuvre de contrôles équilibrés et efficaces à l'égard des échanges de nature stratégique. Il est important de créer un organe de coordination au sein duquel la douane doit jouer un rôle clé. La douane et les autorités délivrant les licences doivent travailler ensemble pour optimiser l'impact de leurs efforts respectifs et éviter les doubles emplois, s'échanger les informations sur le statut des licences, sur les saisies et sur les enquêtes de traçage.
- Information des entreprises: Les participants se sont accordés à estimer que, de manière générale, l'on pense à tort que l'application de contrôles aux échanges de nature stratégique fait obstacle aux activités économiques et qu'il serait particulièrement malaisé de remédier à cette situation. En fait, il est crucial de communiquer aux entreprises les informations nécessaires afin de les sensibiliser à la question et de faire en sorte qu'elles se conforment mieux aux dispositions en vigueur. Il est également déterminant de mettre en place des partenariats avec les entreprises pour encourager l'application volontaire de ces dispositions. Il faudra à cet effet que la douane et les autres

organismes de réglementation communiquent aux entreprises les nouvelles évolutions intervenues, dans le cadre d'un processus de consultation.

- Un échange d'informations en temps voulu et précis a été jugé capital. La douane devrait s'adresser en temps voulu aux experts techniques appartenant aux organismes spécialisés compétents pour les biens stratégiques (organismes publics, universités, laboratoires de recherches) et tirer parti de leur expertise. Des difficultés particulières se posent lorsque les fonctionnaires des douanes examinent des envois de biens de haute technologie en disposant d'une expertise technique limitée. Des réunions régulières sont nécessaires, et l'utilisation du CEN et de la base de données des saisies de l'OMD devrait être optimisée par les Membres afin de contribuer à ce processus d'échange.
- Gestion des risques: Les échanges de nature stratégique comptent parmi de nombreux risques que la douane doit gérer, mais les principes sous-jacents de gestion des risques sont généralement identiques. La douane doit connaître les risques, se doter des capacités requises pour collecter des informations et du renseignement, identifier les marchandises et les substances reprises sur les listes de contrôle, procéder aux inspections et assurer un retour d'information.
- Coopération et collaboration internationales: Les intervenants ont estimé unanimement que des partenariats mondiaux entre les autorités publiques compétentes et entre les entreprises sont essentiels pour mettre en oeuvre les résolutions des Nations unies et cadres juridiques internationaux. Le pilier douanes-entreprises existant du cadre SAFE constitue un exemple illustrant comment la sensibilisation des entreprises en vue de faciliter les échanges licites peut être structurée au sein d'un document-cadre et mis en oeuvre par les organisations opérationnelles. Les intervenants se sont déclarés prêts à coopérer avec l'OMD pour faire en sorte qu'il soit remédié aux problèmes de défaillances et de capacités et que des partenariats commerciaux soient instaurés avec les opérateurs commerciaux licites. Les Administrations des douanes présentes ont fait part de la détermination de celles qui sont le mieux placées dans ce domaine à prêter assistance à celles qui le sont moins.
- Les intervenants se sont accordés à estimer qu'il importe de définir une approche commune par l'intermédiaire de la coopération internationale et ils ont jugé nécessaire au niveau international d'élaborer des normes et de déterminer les meilleures pratiques en matière de contrôle des échanges de nature stratégique. Ils ont invité l'OMD à examiner le rôle qu'elle pourrait jouer en vue de proposer une plate-forme mondiale d'échange d'informations et d'expertise.
- La sensibilisation et la formation aussi bien des organismes publics de lutte contre la fraude que des entreprises sont absolument déterminantes. Il existe un large éventail de matières, de composants et d'équipements à double usage; or ces marchandises sont techniquement complexes, de sorte qu'il demeure difficile pour les services chargés de l'application de la loi de les reconnaître. Les participants ont invité l'OMD à étudier la possibilité d'élaborer un programme spécifique destiné à renforcer durablement la capacité des services douaniers et des organismes de contrôle aux frontières à prévenir, déceler et traiter le trafic transfrontière de matières CBRN et de biens à double usage.